

DÉPARTEMENT DES ALPES MARITIMES

BRIANÇONNET

AU CONSEIL MUNICIPAL du 21 décembre 2018

Membres du Conseil présents à cette séance : OGEZ Ismaël, HENRI Nicolas, CARLIN Raymond, SAINT MARTIN Delphine et TABA Jean Claude

Absents représentés : Mme SEGHI Martine par M. TABA Jean-claude
et M. GIOVANELLI Jean Pierre par M. OGEZ Ismaël

Absent non-représenté : Mme MARTIN-SCHEIDER Marielle, Mme GIRAUD Laury, M. Henri SORSANA

Secrétaire de séance : M. Henri Nicolas

* * * * *

Approbation du compte rendu du 19/10/2018 approuvé à l'unanimité

* * * * *

Rajout de la délibération 5, Délibérations et votes pour :

1. DM n°3 budget principal

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
FONCTIONNEMENT		
D 606028 autres fournitures non stockées	2 000 €	
D 6156 : maintenance	2 000 €	
Total D011 charges à caractère général	4 000 €	
Total D 012 charges de personnel	12 000 €	
D 657364 : charges à caractère industriel et commercial		16 000 €
Total D 65 : autres charges gestion courante		16 000 €
INVESTISSEMENT		9 000 €
D 2315 243 : intempérie 2015	5 000 €	
D 238 232 : rénovation hôtel le Chanan		5 000 €
D23 immobilisation en cours	5 000 €	5 000 €

Virement en fonctionnement des dépenses en maintenance, fournitures ainsi que des charges en personnel afin d'équilibrer le budget et effectuer le paiement en subvention d'exploitation des taxes, redevances et intérêt du budget annexe eau et assainissement.

Virement en investissement du restant de l'opération soldée concernant les intempéries 2015 sur la rénovation du Chanan.

Acceptée à l'unanimité

2. DM n°4 budget Eau-assainissement

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 6378 : autres taxes et redevances	10 000 €	
D651 : redevances pour concessions, brevets, etc	4 000 €	
D6771 : intérêt moratoire et pénalité	2 000 €	
R74 : subventions d'exploitation		16 000 €

Malgré l'augmentation des redevances, des frais d'entretien et des différentes remises aux normes le budget eau et assainissement reste équilibré.

Les élus réaffirment leurs volontés de conserver cette compétence, la solution étant de créer un syndicat regroupant assez d'abonnés.

M. le Maire a ouvert le débat avec les Communes voisines.

Acceptée à l'unanimité.

3. Demande de subvention traitement eau potable

Le bureau d'étude CTH a finalisé l'avant-projet de micro chloration des bassins de Briançonnet et du Prignolet ainsi que la pose de compteur.

Le local de la station de micro chloration sera installé dans le garage des services techniques et le raccordement se fera directement sur la conduite d'alimentation à l'embranchement de la place Germain et du chemin de la rivière afin d'effectuer le traitement en amont des 2 bassins.

Pour le financement de ces travaux d'installation, il convient de solliciter auprès des services de l'Agence de l'Eau et de l'Environnement et du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes, du Conseil Régional, les subventions les plus élevées possibles.

Acceptée à l'unanimité.

4. Mise en place du RIFSEEP et de la CIA

La Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et son Décret n°91-875 du 6 septembre portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale fixe un nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel qui est composé de deux parties :

- une part obligatoire, l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (I.F.S.E.), qui vise à valoriser l'exercice des fonctions et constitue l'indemnité principale de ce nouveau régime indemnitaire. Cette indemnité repose, d'une part, sur une formalisation précise de critères professionnels et d'autre part, sur la prise en compte de l'expérience professionnelle,
- une part facultative, le complément indemnitaire annuel (C.I.A.), non automatiquement reconductible d'une année sur l'autre puisque lié à l'évaluation de l'engagement professionnel et de la manière de servir de l'agent impose une part variable en Complément Indemnitaire Annuel des primes attribuées aux employés de la Commune.

La collectivité a engagé une réflexion visant à refondre, pour les cadres d'emplois concernés, le régime indemnitaire des agents et instaurer le RIFSEEP, afin de remplir les objectifs suivants :

- prendre en compte les fonctions assumées dans la collectivité et leur place dans l'organigramme,
- reconnaître les responsabilités assumées, l'expérience professionnelle des agents, ainsi que les spécificités de certains postes,
- favoriser l'engagement professionnel de tous les agents.

Afin de conserver l'équilibre budgétaire actuel en continuant la baisse des charges en personnel :

- 80% des primes actuellement versées seront attribué au titre de l'IFSE
- 20 % des primes actuelles seront attribuées, non plus mensuellement mais semestriellement, dans le cadre du CIA

Acceptée à l'unanimité.

5. Convention de mise à disposition de la salle polyvalente à l'association Harjes

Dans le cadre de l'Espace de Vie Social itinérant du haut pays Grassois, l'association Harjes, utilisera la salle polyvalente de Briançonnet à compter du 8 janvier 2019.

La convention en fixera les modalités en définissant les dates dans un calendrier prévisionnel en accord avec la Commune, fixant les règles de sécurité et d'entretien des locaux

Acceptée à l'unanimité.

Divers

- ✓ Le Chanan : une étude de sol complémentaire vient d'être réalisée afin de compléter le dossier de dépôt du permis de construire.
- ✓ Les travaux ENEDIS de renforcement / ou remplacement des pylônes électriques s'achèvent. Un état des lieux va être réalisé en janvier afin de définir les sections de chaussée à reprendre sur la route de la Loubre et de l'houmée.
- ✓ Stationnement abusif : un arrêté communal va être pris afin de règlementer le stationnement de longue durée (plus de 3 semaines) des véhicules sur le domaine public et ce suite au véhicule incendié à l'entrée de l'ex décharge de Briançonnet.
- ✓ Travaux : le nouvel abri à containers a été réalisé au Prignolet. Pour la Sagne, l'implantation reste à définir. La rénovation de l'église de la Sagne par l'entreprise « Bessi » va débuter en janvier 2019. L'agrandissement du cimetière et la reprise de la piste débiteront dès que les conditions météo le permettront.
- ✓ Extension réseau d'assainissement : l'étude est en cours de réalisation. Le plan d'exécution sera établi début 2019 pour un lancement des travaux au cours du premier semestre.
- ✓ Demande d'aide à FORCE 06 pour le débroussaillage : relance par la Mairie aucune intervention n'est programmée par les services départementaux
- ✓ Une réflexion sur la mutualisation des services techniques et administratifs avec les communes limitrophes ainsi qu'avec la CAPG va être lancée en janvier 2019
- ✓ Les vœux de la municipalité auront lieu le samedi 19 janvier à 15h00 dans la salle polyvalente de Briançonnet.

Prochain Conseil Municipal à définir... en 2019

Bonne et heureuse année 2019